

Organisme certificateur

11, rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE SAINT-DENIS Cedex
Tél. : 01 46 11 37 00 - Fax : 01 46 11 39 40
www.marque-nf.com

**Organisme mandaté par
AFAQ AFNOR Certification**

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
www.lne.fr

REGLEMENT DE CERTIFICATION

**MARQUE NF ENVIRONNEMENT
SACS POUBELLE**

Sacs pour la collecte et la précollecte de déchets

PARTIE 3

OBTENTION DE LA CERTIFICATION

SOMMAIRE

- 3.1. Constitution du dossier de demande**
- 3.2. Processus d'évaluation initiale**

3.1. CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE

Toute entreprise fabriquant un ou plusieurs produits couverts par cette application de la marque NF, peut demander à bénéficier d'un droit d'usage de la Marque. Une telle requête est désignée ci-après par "demande", la personne qui la formule étant nommée le "demandeur".

3.1.1. DEMANDE DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE

Tout fabricant désirant présenter, en vue de l'admission à la Marque NF, un produit de sa fabrication doit au préalable prendre connaissance du règlement de certification de la marque et déclarer y souscrire.

Avant de déposer un dossier, le demandeur doit s'assurer qu'il remplit, au moment de la demande, les conditions définies dans le présent Règlement et notamment la partie 2, concernant les spécifications et marquage de son produit et le système qualité de son unité de fabrication. Il doit s'engager à respecter les mêmes conditions pendant toute la durée d'usage de la marque NF Environnement.

Il doit également avoir fait au préalable de sa demande de marque NF Environnement une demande de marque NF Sacs en matières plastiques pour collecte et précollecte de déchets et avoir obtenu l'attestation de droit d'usage de cette marque.

La demande d'admission à la marque NF Environnement – Sacs poubelle est établie sur papier à en-tête du fabricant, conformément au modèle (formulaire n° 1a) et est à adresser au LNE.

Elle précise les modèles présentés à l'admission.

Définitions :

Un modèle de sac est défini selon les modalités du règlement NF Sacs en matières plastiques pour collecte et précollecte de déchets, avec l'ajout suivant pour les sacs en polyéthylène et matières biodégradables : un modèle de sac est défini de plus par sa formulation.

Le demandeur est tenu de déposer à l'appui de sa demande un dossier contenant, pour chacune des usines devant fabriquer des produits pour lesquelles l'admission à la marque est sollicitée, les documents ou renseignements précisés au § 3.1.2. ci-après.

La demande ne peut être retenue que si les contrôles prévus en partie 2 du présent règlement est régulièrement effectué pour les produits considérés depuis au moins trois mois.

Tous les documents doivent être rédigés en français ou en anglais.

La demande doit être accompagnée du montant des frais correspondants prévus.

Lorsque le demandeur n'appartient pas à un pays de l'Espace Economique Européen, il doit présenter sa demande conjointement avec un représentant établi sur le territoire de l'Espace Economique Européen, dûment accrédité et responsable de l'ensemble de la production susceptible d'être admise à la marque NF et commercialisée sur le territoire français.

Ce représentant doit être inscrit au Registre du Commerce et avoir satisfait aux obligations légales françaises, notamment en matière d'assurance. Il est désigné comme "mandataire".

Préalablement à l'apposition de la Marque NF, toute modification apportée à la gamme définie pour l'admission doit être signalée au LNE qui étudie s'il y a lieu de réaliser des essais complémentaires.

3.1.2. DOCUMENTS A FOURNIR

- Lettre type :

	Première demande	Demande d'Extension	Demande de Maintien
<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de demande: Lettre modèle A1 Lettre modèle A2 Lettre modèle A3 	X	X	X
<ul style="list-style-type: none"> • Fiche de renseignements généraux Fiche modèle B1 	X		
<ul style="list-style-type: none"> • Fiche de référence des produits Fiche modèle B2 	X	X	X
<ul style="list-style-type: none"> • Fiche de présentation du produit Fiche modèle B3 	X	X	X
<ul style="list-style-type: none"> • Fiche descriptive du sac Fiche modèle B4 	X	X	X
<ul style="list-style-type: none"> • Engagements sur l'honneur Lettre modèle B5 Lettre modèle B6 	X X	X X	X X
<ul style="list-style-type: none"> • Visa du distributeur Lettre modèle A4 			X

- Dossier comprenant :

- . le calcul et l'adéquation des grandeurs suivantes avec les critères écologiques de la partie 2 :
 - A, B, C, D, E et F pour les sacs en polyéthylène et en papier
 - B, C, E, F et G pour les sacs en matières biodégradables
- . autorisation NF Sacs en matières plastiques pour collecte et précollecte de déchets pour la (ou les) référence (s) faisant l'objet de la demande d'admission.
- . manuel ou plan qualité
- . descriptif du déroulement de la fabrication et plan de contrôle associé (précision des mesures et essais effectués et de leur fréquence)
- . certificat de conformité du système de management de la qualité (le cas échéant)
- . description des différents processus avec définition des entrants, sortants, activités prises en compte dans chaque processus (en référence à la norme ISO 9001 (2000))

A1 - FORMULE DE DEMANDE D'ADMISSION

(à établir en double exemplaire sur papier à en-tête du producteur)

Monsieur le Directeur Général du
LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS
Division Certification Plurisectorielle
1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS CEDEX 15

OBJET : Demande de droit d'usage de la Marque NF-Environnement Sacs poubelle

Monsieur le Directeur Général,

Je soussigné (nom et fonction)
représentant la société (identification de la société - siège social)
demande au LNE de procéder aux vérifications nécessaires pour obtenir le droit d'usage de
la Marque NF Environnement pour les produits ou gamme de produits et formulations
précisés ci-dessous, conformes au règlement NF 170 :

Ces produits sont fabriqués dans l'usine de (adresse complète de l'usine).....

Je déclare avoir pris connaissance des règles générales de la Marque NF Environnement et
du règlement de certification et je m'engage à les respecter pendant toute la durée d'usage
de la Marque NF Environnement.

Date
Cachet et signature
du fabricant

ANNEXE A LA DEMANDE D'ADMISSION (1)

J'habilite par ailleurs la société (2).....
représentée par M. (nom et qualité).....

à agir en mon nom sur le territoire français pour toutes questions relatives à l'usage de la
marque NF Environnement sacs poubelle.

Je demande à ce titre, que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Par
la présente, elle accepte ce mandat et s'engage à acquitter le règlement des factures dès
réception.

Je m'engage à signaler immédiatement au LNE toute nouvelle désignation de mandataire en
remplacement du mandataire ci-dessus désigné.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes
sentiments distingués.

Date
Cachet et signature
du représentant du mandataire (3)

Cachet et signature
du représentant du fabricant (3)

-
- (1) Cette annexe n'est à compléter que pour les demandeurs situés en dehors de l'Espace Economique
Européen.
(2) Désignation de la société mandataire comporte : dénomination sociale, forme de la société, siège social,
numéro de Registre du Commerce.
(3) Les signatures du fabricant et de son représentant doivent être respectivement précédées de la mention
manuscrite "Bon pour mandat" et "Bon pour acceptation de mandat".

A-2 - FORMULE DE DEMANDE D'EXTENSION

(à établir en double exemplaire sur papier à en-tête du demandeur)

Monsieur le Directeur Général du L.N.E
Division Certification Plurisectorielle
1 Rue Gaston Boissier
75724 PARIS CEDEX 15

Objet : Demande d'extension du droit d'usage de la Marque NF-ENVIRONNEMENT

Monsieur le Directeur Général,

En tant que titulaire de la Marque NF-Environnement pour les produits de ma fabrication identifiés sous les références suivantes :

- désignation du produit/gamme de produits admis :
- marque commerciale :
- référence commerciale :
- unité de fabrication :
- droit d'usage accordé le et portant le numéro ..

j'ai l'honneur de demander l'autorisation d'apposer ladite marque sur le produit/gamme de produits de ma fabrication nouvellement identifiée comme suit :

- marque commerciale :
- référence commerciale :

et dérivant du produit/gamme de produit admis à la Marque NF-Environnement par les modifications suivantes (exposé des modifications) :

.....
.....

Ce produit/gamme de produits remplace le produit/gamme de produits en première admission :

oui non

Je déclare que le produit/gamme de produits faisant l'objet de la présente demande est, pour les autres caractéristiques, strictement conforme au produit/gamme de produits déjà admis à la Marque NF-Environnement et fabriqué dans les mêmes conditions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Date et signature du titulaire

A-3 - FORMULE DE DEMANDE DE MAINTIEN

(à établir en double exemplaire sur papier à en-tête du demandeur)

Monsieur le Directeur Général du L.N.E
Division Certification Plurisectorielle
1 Rue Gaston Boissier
75724 PARIS CEDEX 15

Objet : Demande de maintien du droit d'usage de la Marque NF-ENVIRONNEMENT

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de demander le maintien de l'autorisation d'apposer la Marque NF-Environnement sur le produit/ gamme de produits qui ne diffère de celui admis à la marque que par sa référence et/ou sa marque commerciale qui y sont apposés.

Cette demande porte sur :

- désignation du produit/gamme de produits admis :
- droit d'usage accordé le
pour la ou les références commerciales :
- société distribuant le produit
sous la marque commerciale :

Dénomination commerciale demandée (1) :

Je vous prie de trouver ci-joint copie de la fiche d'engagement de la société (nom du distributeur) à ne distribuer sous la ou les référence(s) commerciale(s) ci-dessus demandée(s) que les produits que je délivre.

Je m'engage à informer immédiatement le LNE de toute modification apportée dans la distribution de ces produits et en particulier toute cessation d'approvisionnement de la société ci-dessus désignée.

Cette nouvelle référence commerciale remplace l'ancienne référence commerciale :

oui non

Cette nouvelle marque commerciale remplace l'ancienne marque commerciale :

oui non

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Date et signature du titulaire

**Visa du distributeur ou du propriétaire
de la marque**

(1) On entend par "dénomination commerciale" tout signe distinctif permettant d'identifier avec précision à la fois le distributeur et le produit couvert par la Marque NF Environnement. Il s'agit de la référence commerciale et/ou de la marque commerciale.

A4 - ENGAGEMENT DE NON-INTERVENTION SUR LE PRODUIT PAR LE DISTRIBUTEUR
MARQUE NF-ENVIRONNEMENT

(à établir en double exemplaire sur papier à en-tête du distributeur)

Monsieur le Directeur Général du LNE
Division Certification Plurisectorielle
1 Rue Gaston Boissier
75724 PARIS CEDEX 15

Objet : Engagement de non intervention sur le produit de la Marque NF-ENVIRONNEMENT

Je soussigné

agissant en qualité de

- Gérant de la SARL (1)

- Président du Conseil d'Administration ou de la SA (1)

dont le siège est situé :

m'engage par les présentes :

- à n'effectuer aucune modification d'ordre technique affectant notamment la nature et/ou les caractéristiques de fonctionnement du produit/gamme de produits ci-dessous désigné :

. **Désignation du produit/de la gamme de produits admis** :

. **Droit d'usage accordé le**
et portant le numéro

. **Référence commerciale** :

. **Marque commerciale** :

- n'apporter d'autres modifications de détail sur les produits tels que fabriqués par la Société
que les suivantes (exposé des modifications) :

toute modification ultérieure devant être au préalable notifiée pour accord au LNE et celle-ci devant être convenue avec le fabricant,

- à ne modifier les référence(s) et marque(s) commerciales visées ci-dessus qu'en accord avec le fabricant titulaire du droit d'usage de la Marque NF-Environnement,
- à ne procéder à aucune modification desdites référence(s) et marque(s) commerciale(s) sans en avoir au préalable avisé l'organisme mandaté,
- à ne procéder à aucune modification du marquage des produits effectué par le fabricant conformément aux dispositions du Règlement Technique applicable aux "Sacs poubelle : sacs pour la collecte et la précollecte de déchets" dont je déclare avoir pris connaissance,
- à prêter à l'organisme mandaté son concours pour toute vérification se rapportant aux produits objets de la présente demande et à leur commercialisation,
- à appliquer les mesures qui découlent des sanctions prises conformément aux Règles Générales et au Règlement de certification de la Marque NF-Environnement dont je déclare avoir pris connaissance,
- à effectuer tous paiements qui me seront réclamés conformément au Règlement de Certification Sacs poubelle : sacs pour collecte et précollecte de déchets.

Cachet commercial du distributeur

Date et signature du distributeur

(1) Rayer la mention inutile

ELEMENTS DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION/D'EXTENSION/MAINTIEN

**B1 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE DEMANDEUR -
MARQUE NF-ENVIRONNEMENT**

(1 Fiche par usine de production/fabrication)

UNITE DE FABRICATION

- Raison sociale :
- Forme de la société, capital social :
- Adresse :
-
- Pays :
- Téléphone : – e-mail : - Télécopie :
- N° SIRET (1) : - Code APE (1) :
- Nom et qualité du représentant légal (2) :
- Nom et qualité du correspondant (si différent) :

DEMANDEUR (si différent de l'unité de fabrication)

- Raison sociale :
- Forme de la société, capital social :
- Adresse du siège social :
-
- Pays :
- Téléphone : – E-mail : - Télécopie :
- N° SIRET (1) : - Code APE (1) :
- Nom et qualité du représentant légal (2) :
- Nom et qualité du correspondant (si différent) :

REPRESENTANT (pour les demandeurs situés hors de l'Union Européenne)

- Raison sociale :
- Forme de la société, capital social :
- Adresse du siège social :
-
- Pays :
- Téléphone : – E-mail : - Télécopie :
- N° SIRET (A) : - Code APE (1) :
- Nom et qualité du représentant légal (2) :
- Nom et qualité du correspondant (si différent) :

(1) Uniquement pour les entreprises implantées en France

(2) Le représentant légal est la personne juridiquement responsable de l'entreprise

**CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE AVEC LE PRODUIT CERTIFIE (prévisionnel
pour l'année calendaire en cours * :**

.....

* ce chiffre sert de base au calcul de la redevance du droit d'usage et fera l'objet d'une régularisation en fin d'année.

Date, cachet et signature
du représentant légal du demandeur

ELEMENTS DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION/D'EXTENSION/MAINTIEN

B2 - FICHE DE REFERENCES DES PRODUITS CONCERNANT LE DEMANDEUR
- MARQUE NF ENVIRONNEMENT

REFERENCE (demi-périmètre / longueur)	EPAISSEUR (μm - plastique) (g/m^2 - papier)	CODE FORMULATION POUR LES SACS EN POLYETHELYNE (1)

Date, cachet et signature
du représentant légal du demandeur

(1) La liste des codes confidentiels des formulations pour une référence sont précisés dans la
fiche descriptive (formulaire B4)

ELEMENTS DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION/D'EXTENSION/MAINTIEN

B3 - FICHE DE PRESENTATION DU PRODUIT

(1 Fiche par produit)

1- REFERENCE TECHNIQUE DU PRODUIT :

Sac papier Sac polyéthylène Sac en matières biodégradables

2- REFERENCE (dimensions et formulation).....

Date d'admission à la Marque NF-Qualité "Sacs en matière plastique pour la collecte et la précollecte de déchets" :
N° d'identification :

3- USAGE DU PRODUIT:.....

4- LISTE DES REFERENCES COMMERCIALES SOUS LESQUELLES SONT DISTRIBUEES LE PRODUIT (éventuellement)

.....
.....
.....
.....
.....

5- PROPOSITION D'ETIQUETAGE - INFORMATION CLIENT
(Joindre une plaquette de présentation du produit)

.....
.....

Date, cachet et signature
du représentant légal du demandeur

ELEMENTS DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION/D'EXTENSION/MAINTIEN

B4 - FICHE DESCRIPTIVE DU SAC EN POLYETHYLENE

(1 Fiche par formulation)

- Référence du sac (dimensions) :
- Référence de la formulation (code confidentiel) :
- Volume utile du sac (en litres) :
- Masse du sac (en kg) :
- Coextrusion oui non
- Lien coulissant oui non

MATIERE PREMIERE	POURCENTAGE EN MASSE PAR RAPPORT A LA MASSE DU SAC (%)	REFERENCE(S) COMMERCIALE(S) MATIERES
PEHD vierge		
PEBDL vierge		
PEBDR vierge		
Mélange maître		
PE recyclé agricole		
PE recyclé industriel		

Je soussigné, M., en ma qualité de (1)
m'engage à ce que :

- la formulation précitée soit respectée pour la fabrication du produit ci-dessus référencé,
- les matières premières référencées ci-dessus soient les seules utilisées pour la fabrication de ce produit

et à ce que tout changement dans cette formulation soit préalablement soumis à l'avis du Service Certification du LNE et approuvé par lui avant nouvelle mise en fabrication.

Date, cachet et signature
du fabricant

(1) représentant légal de la société

ELEMENTS DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION/D'EXTENSION/MAINTIEN

B4 - FICHE DESCRIPTIVE DU SAC EN PAPIER

(1 Fiche par formulation)

- Référence du sac (dimensions) :
- Référence de la formulation (code confidentiel) :
- Volume utile du sac (en litres) :
- Masse du sac (en kg) :
- Monocouche Bicouche

MATIERE PREMIERE	POURCENTAGE EN MASSE PAR RAPPORT A LA MASSE DU SAC (%)	REFERENCE(S) COMMERCIALE(S) MATIERES
Papier vierge		
Papier recyclé		

Je soussigné, M., en ma qualité de (1)
m'engage à ce que :

- la formulation précitée soit respectée pour la fabrication du produit ci-dessus référencé,
- les matières premières référencées ci-dessus soient les seules utilisées pour la fabrication de ce produit

et à ce que tout changement dans cette formulation soit préalablement soumis à l'avis du Service Certification du LNE et approuvé par lui avant nouvelle mise en fabrication.

Date, cachet et signature
du fabricant

(1) représentant légal de la société

ELEMENTS DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION/D'EXTENSION/MAINTIEN

B4 - FICHE DESCRIPTIVE DU SAC EN MATIERES BIODEGRADABLES

(1 Fiche par formulation)

- Référence du sac (dimensions) :
- Référence de la formulation (code confidentiel) :
- Volume utile du sac (en litres) :
- Masse du sac (en kg) :
- Lien coulissant oui non

MATIERE PREMIERE	POURCENTAGE EN MASSE PAR RAPPORT A LA MASSE DU SAC (%)	REFERENCE(S) COMMERCIALE(S) MATIERES
	100%	Mater-Bi

Je soussigné, M., en ma qualité de (1)
m'engage à ce que :

- la formulation précitée soit respectée pour la fabrication du produit ci-dessus référencé,
- les matières premières référencées ci-dessus soient les seules utilisées pour la fabrication de ce produit

et à ce que tout changement dans cette formulation soit préalablement soumis à l'avis du Service Certification du LNE et approuvé par lui avant nouvelle mise en fabrication.

Date, cachet et signature
du fabricant

(1) représentant légal de la société

ELEMENTS DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION/D'EXTENSION/MAINTIEN

B5 - Engagement sur l'honneur du fabricant
(à établir sur papier à entête du fabricant)

Monsieur le Directeur Général du
LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS
Division Certification Plurisectorielle
1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS CEDEX 15

OBJET : MARQUE NF-ENVIRONNEMENT - Règlement de certification applicable aux sacs
poubelles : sacs pour collecte et précollecte de déchets
Engagement sur l'honneur

Monsieur le Directeur Général,

Je soussigné M., en ma qualité de(1),
m'engage sur l'honneur à respecter en permanence les législations et réglementations en
vigueur relatives à la protection de l'environnement et à tenir à la disposition de l'auditeur les
conclusions des dernières inspections des administrations compétentes.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes
sentiments distingués.

Date, cachet et signature
du fabricant

(1) Représentant légal de la société

ELEMENTS DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION/D'EXTENSION/MAINTIEN

B6 - Engagement du fournisseur de matériaux recyclés
(à établir sur papier à entête du fabricant)

Monsieur le Directeur Général du
LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS
Division Certification Plurisectorielle
1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS CEDEX 15

OBJET : MARQUE NF-ENVIRONNEMENT - Règlement de certification applicable aux sacs
poubelles : sacs pour collecte et précollecte de déchets
Engagement du fournisseur

Monsieur le Directeur Général,

Je soussigné M. , en ma qualité de..... (1),
fournisseur de la société
pour les matériaux recyclés référencés ci-après : (2)

.....
.....
.....

m'engage :

- à donner libre accès à l'auditeur du LNE à tous les documents qu'il jugera nécessaires pour établir la nature, la qualité et l'origine des matières recyclées.
- à mentionner sur chaque bon de livraison l'origine de la matière recyclée.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Date, cachet et signature
du fabricant

(1) Représentant légal de la société
(2) Références commerciales et techniques des matériaux recyclés

3.2. PROCESSUS D'EVALUATION INITIALE

3.2.1. EXAMEN DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION

La demande et le dossier joint adressés au LNE font l'objet d'un examen préalable aux vérifications en usine et aux essais, afin de vérifier que :

- toutes les pièces demandées dans le dossier de demande sont jointes,
- les éléments contenus dans le dossier technique respectent les exigences du règlement de certification et de la (des) norme(s).

Dans le cas où certains éléments ne correspondent pas aux exigences du règlement de certification, le LNE en informe le demandeur et ne procède à l'audit qu'après présentation d'un nouveau dossier jugé conforme, dans son intégralité, aux exigences de cette marque NF.

Lorsque le dossier est complet et le versement des frais effectué, il est procédé à la préparation d'un audit en usine et à la réalisation de prélèvements de produits pour essais.

3.2.2. VERIFICATIONS EN USINE

L'instruction de la demande comporte un audit préalable de l'usine où sont fabriqués les produits présentés à l'admission. Elle comporte également, le cas échéant, l'audit de l'unité de transformation définitive du produit. Elle est effectuée par des auditeurs qui sont assujettis au secret professionnel.

3.2.2.1. Audit qualité

L'auditeur :

- Procède à un audit qualité ayant pour but de vérifier l'existence et la mise en œuvre effective du système de management de la qualité mis en place par le fabricant et sa conformité aux exigences qualité de la partie 2 du présent règlement.

Cet audit est conduit suivant les principes généraux définis par la norme ISO 19011 pour la réalisation d'un audit qualité, notamment le champ de l'audit et le détail de son déroulement sont précisés dans un plan d'audit adressé au préalable à l'entreprise.

- Vérifie que les contrôles exigés dans la partie 2 ont été effectués régulièrement depuis au moins 3 mois.
- Réalise les prélèvements nécessaires aux essais d'admission.

L'audit a pour objectif de :

- Ä s'assurer que les informations relatives à la fiche descriptive du sac (voir partie 2 – fiche B4) sont exactes
- Ä vérifier les documents d'exploitation en particulier les fiches de formulation, les bordereaux de livraison, le registre des matières premières, les documents d'achats de chaque site de production où est fabriqué le produit labellisé

- À vérifier les informations sur les matériaux recyclés en particulier la nature, la qualité et l'origine des matières recyclées.
- À Valider les dispositions nécessaires d'assurance qualité adéquates à l'extrusion, en fabrication, au niveau de la maîtrise du process afin de garantir la formulation
- À contrôler les caractéristiques du produit par rapport aux critères écologiques et critères d'usage.

La durée de l'audit est de 1.5 jour auditeur (comprenant la préparation de l'audit, l'audit et la rédaction du rapport sur place).

L'audit est réalisé sur la base des exigences fixées dans le présent règlement et sur la base des spécifications demandées dans le cadre du règlement de la marque NF Sacs en matières plastiques pour collecte et précollecte de déchets. L'auditeur s'assure également de l'application des règles générales de la marque NF ENVIRONNEMENT.

Les auditeurs peuvent, avec l'accord du fabricant, prendre copie de tout document qu'ils estiment nécessaire.

Cas des entreprises faisant l'objet d'une certification du système de management de la qualité

Dans le cas où la conformité du système de management de la qualité fait l'objet d'une certification, délivrée par un organisme répondant aux exigences de la norme NF EN 45012 et reconnu par AFAQ-AFNOR CERTIFICATION ou le LNE, la durée de l'audit est aménagée (réduction de la durée de 1 jour).

Les rapports d'audits de l'organisme de certification du système de management de la qualité doivent être communiqués à l'auditeur ou consultés sur place.

Lorsque l'accord AFNOR-AFAQ peut s'appliquer, l'audit effectué au titre de la certification du système de management de la qualité (AFAQ) et de produit (Marque NF), est réalisé conjointement par le même auditeur qualifié par le LNE et l'AFAQ.

A l'issue de l'audit, le responsable de l'audit établit un rapport d'audit précisant notamment l'efficacité du système qualité mis en place, les points forts, les points faibles et un relevé explicite des non-conformités. Il comporte également le compte rendu des essais réalisés lors de l'audit et la fiche de prélèvement.

Ce rapport est, le cas échéant, complété par le compte rendu des essais réalisés lors de l'audit et par la fiche de prélèvement.

Le responsable de l'audit établit 2 copies de ce rapport et en adresse une au LNE. Il remet l'original au demandeur.

Le demandeur informe le LNE des éventuelles actions correctives adoptées suite aux non-conformités relevées.

3.2.2.2. Prélèvements

Les auditeurs prélèvent en fin de chaîne de fabrication et/ou dans les magasins de stockage, les échantillons nécessaires aux essais.

Le prélèvement est constitué par au moins une référence pour chaque formulation NF Environnement.

Les échantillons prélevés sont marqués par les auditeurs d'un signe distinctif permettant de les authentifier ultérieurement et doivent être accompagnés des indications permettant l'identification du lot de fabrication.

Les échantillons prélevés sont envoyés dans un délai inférieur à 15 jours par/et sous la responsabilité du fabricant au laboratoire indépendant (cf. partie 5 du présent règlement) chargé d'effectuer les essais, à moins que les auditeurs ne décident de les prendre en charge.

3.2.3. ESSAIS

Les essais à effectuer par le laboratoire indépendant sur les produits prélevés lors de l'audit sont les essais d'aptitude à l'emploi selon le règlement NF Sacs en matières plastiques pour collecte et précollecte de déchets.

Les essais font l'objet d'un rapport d'essais qui est adressé au fabricant par le LNE.

Le fabricant informe le LNE des éventuelles actions correctives adoptées suite au non-conformités relevées.

3.2.4. EXAMEN DE LA DEMANDE PAR LE COMITE SPECIALISE

Une synthèse des constats de l'audit, des impacts environnementaux (ou critères écologiques) et des essais d'aptitude à l'emploi est présentée au comité spécialisé.

La présentation de cette synthèse doit faire ressortir clairement, lorsqu'il y a lieu, les points sur lesquels les produits présentés ou les contrôles mis en place par le fabricant, ne sont pas rigoureusement conformes aux exigences définies dans la partie 2 du présent règlement de certification.

Après examen des divers éléments du dossier, le comité spécialisé accorde ou refuse le droit d'usage.

3.2.5. EXAMEN DE LA DEMANDE PAR LE COMITE DES ECOLABELS

Consultation éventuelle du Comité Français des Ecolabels : En cas de besoin, le LNE peut présenter, pour avis, au Comité Français des Ecolabels, l'ensemble des résultats d'évaluation de façon anonyme.

3.2.6. DECISION ET NOTIFICATION

Sur la base des résultats obtenus lors de l'instruction de la demande et de la décision du comité spécialisé, le LNE notifie au demandeur l'une des décisions suivantes :

- a) Accord d'un droit d'usage de la Marque
- b) Refus d'un droit d'usage de la Marque

Une décision peut être prise sous réserve de faire parvenir à l'équipe du LNE, dans un délai défini, les preuves de mise en œuvre d'actions correctives. Dans le cas contraire, la certification est retirée.

Une décision peut être différée dans le but de réaliser un complément d'instruction de la demande.

Le demandeur peut contester la décision prise conformément à l'article 12 des Règles générales de la Marque NF Environnement.

Lorsque ce droit de la marque NF est accordé, son bénéficiaire est nommé le "titulaire". Le maintien de ce droit est subordonné aux résultats des vérifications définies en partie 4.

L'exercice d'un droit d'usage de la Marque est strictement limité aux produits pour lesquels il a été accordé c'est-à-dire à des produits dûment définis en provenance d'usines dûment définies, et fabriqués dans les conditions prévues par le présent Règlement.